

COMMISSION SECURITE ENVIRONNEMENT

Réunion du 1^{er} juin 2017

PROCES VERBAL

Présents: MM. BERTONI, riveraine - BURTON, Responsable Environnement, YARA - DEMAREZ, Echevine, Ville de Saint-Ghislain - DRAMAIX, SOS Hautrage et Environs - ERGOT, Division du Contrôle des Risques Chimiques - FINET, I.D.E.A - GLAUDE, Province de Hainaut - HUBENS, Les Trous Verts - HUBERT, PRINCE ERACHEM S.A. - LELEUX, Service Aménagement du Territoire, Ville de Saint-Ghislain - POTTIEZ, SOS Hautrage et Environs - PRIMOSIG, D.P.A. - S.P.W. - QUENON, F. Planu, Bureau de Sécurité Civile - RIFAUT, ADVACHEM. - STEVENART, HESQ Manager, YARA - VAN DER MER, POLYOL BELGIUM - VANDERSCHUEREN, POLYOL BELGIUM - VERSCHUERE, ALL-IN TANK SERVICE (WOS) - WILLEMS, Bureau d'études IRCO, Conseil ALL-IN TANK SERVICE (WOS) - WILMART, Les Trous Verts

Excusés: MM. BAUVIN, Plant Manager, YARA - CLAERBOUT, riverain – COLOT, riverain - DEGAND, riverain – FAUTSCH, PRINCE ERACHEM S.A. - GEORGE, riverain – GRIVET, Directeur de Site, PRINCE ERACHEM S.A. - LELOUX, SOS Hautrage et Environs - PHILIPPE, riveraine - STUEZ, riverain - VANDEN DRIES, riveraine

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 16 mars 2017

Suite à l'envoi du procès verbal provisoire, Madame QUENON, Messieurs BAUVIN et PRIMOSIG ont apporté quelques petites modifications. Elles ont été intégrées au procès verbal envoyé avec la convocation.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès verbal est approuvé.

2. Présentation du projet BE-ALERT

Madame QUENON, représentante de la Sécurité Civile pour la Province de Hainaut, précise qu'elle ne va pas faire une présentation très longue car une campagne officielle de présentation débutera le 13 juin par une conférence de presse du Ministre. Elle distribue quelques slides d'une présentation power point (en annexe).

BE-ALERT est un instrument technologique moderne pour une alerte efficace de la population. La population doit en effet être alertée le plus rapidement possible mais il est également très important d'assurer une communication régulière avec la population tout au long de la situation d'urgence.

BE-ALERT répond au besoin d'alerte de la population mais permet aussi d'harmoniser les différents systèmes utilisés et d'étendre les possibilités techniques. L'idée c'est aussi d'intégrer les sirènes qui seraient déclenchées par BE-ALERT.

Tant les communes que les services des gouverneurs peuvent souscrire à cet outil qui va permettre l'alerte et le flux de communication.

Lors de la campagne d'information, on proposera à la population de s'inscrire pour recevoir l'information.

Le cadastre des zones en termes de risques est à voir avec les pompiers et la Région wallonne (la Cellule R.A.M).

Sur le point de savoir s'il est possible de s'inscrire pour être informé d'un problème dans une entreprise plutôt qu'une autre, la réponse est non, c'est le système qui juge en fonction de la localisation s'il y a lieu d'alerter ou pas. Par contre, il est possible de mettre une adresse privée et aussi une adresse professionnelle.

Le deuxième volet, c'est l'alerte d'un groupe prédéfini.

On prévoit également une alerte sur tous les GSM ouverts dans une zone définie; il s'agit du système Alert-SMS. Par exemple, lors de la tornade qui a balayé la région et a causé des ravages au Pukkelpop, on aurait pu avertir les gens qui étaient dans la zone pour qu'ils puissent se mettre à l'abri.

Toutes les communes peuvent souscrire au système BE-ALERT. Le Gouverneur du Hainaut y a déjà souscrit. Actuellement, 120 communes se sont inscrites en Belgique. C'est 1 100 € d'abonnement annuel pour une commune.

La campagne de communication sera multicanaux et quand on s'inscrit, il faut préciser le canal par lequel on souhaite être alerté.

BE-ALERT c'est pour toute situation d'urgence, que ce soit inondation, nucléaire, tempête, entreprises SEVESO,... Le centre de crise fédéral a un lien avec l'I.R.M.

Ce sont les autorités qui ont la main pour déclencher BE-ALERT. Pour l'instant, une entreprise SEVESO ne pourra activer BE-ALERT, mais il n'est pas dit que cela ne pourra pas être changé. La question sera posée au centre de crise fédéral.

3. Impact des sirènes sur la population

En ce qui concerne le volet sirène, Madame QUENON précise qu'une communication va sortir mais pour l'instant, elle n'a pas d'information à donner. Vu les différents canaux qu'il est possible d'utiliser pour alerter la population (SMS, appel téléphonique etc.), ce n'est pas parce qu'on n'entend pas les sirènes qu'on n'aura pas d'information.

4. Sous-groupes bruit – odeurs: pertinence des réunions systématiques

A ce propos, Monsieur COLOT a envoyé un mail pour signaler qu'il n'assisterait pas à la réunion et il précisait qu'étant donné que les sous-groupes, bruits – odeurs, ne se réunissaient jamais et que les rares plaintes n'étaient jamais utilisées/analysées, en bref que les usines attendaient que les rares personnes qui essaient de faire bouger les choses se découragent et abandonnent, il ne voyait plus l'intérêt de venir perdre du temps à une commission qui se réunit quasi pour la forme.

Monsieur WILMART confirme qu'il n'y a effectivement plus eu de réunion du sous-groupe "bruit" mais pour l'instant, il n'y a plus de bruit.

Madame HUBERT précise qu'il n'y a pas eu d'appel au poste de garde. Il y a eu deux plaintes de Monsieur STUEZ, une le 21 mars et une le 7 avril sur un GSM privé, on a repris contact chaque fois avec lui mais on n'a pas pu identifier la source.

Monsieur WILMART pense qu'en dehors des réunions, s'il y a un problème, on peut toujours téléphoner à l'entreprise.

Monsieur BURTON rappelle qu'il y a un numéro d'appel à privilégier, c'est celui du poste de garde de PRINCE ERACHEM car il y a déjà eu des appels sur les GSM de membres du personnel et s'ils ne sont pas au travail à ce moment-là, ils ne peuvent pas réagir.

Pour rappel, ce numéro est le 065/764695.

Monsieur POTTIEZ demande s'il n'est pas possible d'avoir une nouvelle présentation des mesures de bruit qui sont faites régulièrement. Cela a déjà été fait et ce serait bien si on pouvait avoir cela de temps à autre. Il rappelle également sa demande d'avoir un cadastre du bruit mais plus large que les mesures qui sont faites pour les entreprises, c'est-à-dire où on prend en compte l'autoroute, le chemin de fer,...

Monsieur PRIMOSIG signale que pour les autoroutes, le cadastre est fait et on peut voir les résultats sur le site de la Région wallonne. Pour les autres routes importantes, cela devrait être fait.

Pour les chemins de fer, c'est partiellement fait également.

Dans les circonstances actuelles, plus de bruit pour l'instant et modification de l'activité de WOS qui n'utilise plus le cracking, il n'y a pas lieu de maintenir les réunions des sous-groupes.

3. Dernières nouvelles du zoning: projets, incidents, avenir des entreprises

La note habituelle est remise en séance (en annexe pour les personnes qui n'assistaient pas à la réunion).

Pour ADVACHEM, voir la note.

Pour DOW - Polyol, outre ce qu'il y a dans la note, Monsieur VANDERSCHUEREN signale que l'audit a duré 3 semaines et il n'y a pas eu de remarques majeures.

Pour PRINCE ERACHEM, voir la note.

Pour SHANKS, voir la note.

Pour WOS, Monsieur VERSCHUERE précise qu'il n'y a pas de changement au niveau des installations de la société. La société OILCO, située actuellement à GHLIN et qui fait la collecte d'huiles de vidange, va s'installer sur le site d'HAUTRAGE. Il n'y aura pas de traitement, seulement du stockage en attente de repartir vers un centre de traitement.

Le cracking sera démantelé mais c'est un projet à long terme. On essaye de trouver un repreneur intéressé.

Monsieur ERGOT signale que selon l'évolution des activités sur le site, il faudra peut-être faire des modifications au niveau de la notification SEVESO et du permis, mais pour l'instant, il n'y a pas encore d'activité.

Pour YARA, voir la note. Monsieur STEVENART ajoute, en résumé, qu'au niveau sécurité, c'est bien, au niveau économique, c'est moins bien, mais les investissements ont été acceptés.